

M. Plateau donne encore lecture de plusieurs pièces authentiques fort curieuses et très intéressantes pour l'histoire locale.

La première est un acte du 22 juin 1335, portant cession d'une maison à Soissons, rue Gérondain (aujourd'hui des Minimes), par le chapitre de Soissons, ainsi qu'il a été dit dans la séance du 6 février.

La seconde est la charte de fondation du 4 septembre 1345, du collège de Sainte-Catherine dans la maison dont il vient d'être question. Ce collège, dans l'origine, avait 18 élèves qui devaient, pour entrer, déjà connaître le latin. Les élèves étaient tenus de parler latin, même entre eux et dans les récréations.

Le fondateur était un chanoine, Albert de Guignicourt, doyen du chapitre de Saint-Gervais. Le collège ou hôpital de Sainte-Catherine des écoliers fut approuvé et favorisé par l'évêque, Pierre de Chappes, et devint bientôt florissant. Il avait pour but de former à l'état ecclésiastique.

La diminution des revenus et surtout l'établissement du collège du Bauton nuisirent beaucoup à celui de Sainte-Catherine qui, néanmoins, subsista encore assez longtemps.

La troisième est une pièce de 1582.

Ces trois pièces sont reproduites à la fin du présent volume, parmi les Mémoires.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président :* CHORON.

*Le Vice-Secrétaire :* AL. MICHAUX.